

SPORSORA

AGIR ENSEMBLE POUR
L'ÉCONOMIE DU SPORT

IMPACT DU COVID-19 SUR LES AGENCES, PRESTATAIRES & CABINETS D'ÉTUDES MEMBRES DE SPORSORA

13/03/2020

Questionnaire administré le 12 et 13 mars 2020

MÉTHODOLOGIE



Enquête réalisée auprès des agences, prestataires et cabinets d'études de SPORSORA par un questionnaire internet le 12 et 13 mars 2020.



Afin que les conséquences sur notre secteur et nos membres soient bien identifiées, SPORSORA s'est engagée à remonter au Ministère des Sports des données d'impacts du Covid-19 sur les agences, prestataires et cabinets d'études membres de l'association.



56 agences, prestataires et cabinets de conseil ont répondu à cette enquête

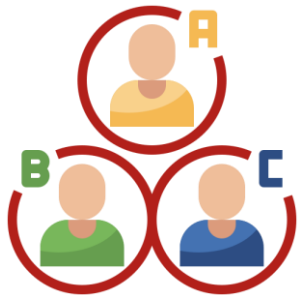
LE PROFIL DES 56 AGENCES, PRESTATAIRES ET CABINETS DE CONSEIL



58,9% des répondants sont dans des entreprises qui réalisent un CA < à 2M€.



54% des répondants sont dans des TPE (< 10 salariés)
...et **30%** dans des PME (entre 10 et 49 salariés)



57% des répondants sont dans des Agences
11% de cabinets de conseil et
9% de prestataires



50% des répondants exercent uniquement dans le sport

IMPACT DU CORONAVIRUS ESTIMÉ À UNE PERTE DE CA DE 150 M€*



des répondants se déclarent impactés par le coronavirus
dont **62%** « très impactés » à « énormément impactés »



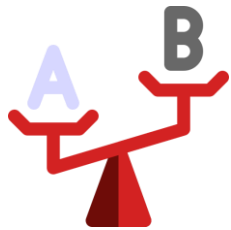
150M€
de perte pour les agences, prestataires et cabinets de conseil imputé au coronavirus.



En moyenne, les répondants envisagent une perte de CA de **28 %**
Les pertes moyennes envisagées par les prestataires sont supérieures à celles des agences

* Moyenne réalisée sur la base des 50 agences et prestataires répondants ayant évalué la perte en CA

LES PLUS PETITES ENTREPRISES SONT LES PLUS TOUCHÉES



Pour les + petites entreprises (CA < 500K€) la perte de chiffre d'affaires est évaluée à **54%**
Pour les + grandes entreprises (CA> 50Mio€) la perte de chiffre d'affaires est évaluée à **15%**

Les prestations les plus concernées par la crise sont :



DELAIS DE PAIEMENT ET MAINTIEN DE L'EMPLOI SONT LES MESURES LES PLUS PLEBISCITÉES

Parmi les mesures de soutien mises en place par le gouvernement, lesquelles vous semblent les plus déterminantes ?

Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)	82%
Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé	71%
Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes	51%
La reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme un cas de force majeure pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat les pénalités de retards ne seront pas appliquées	42%
La mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie	38%
Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires	24%
L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises	11%

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

100 % des répondants se déclarent impactés par le coronavirus dont **62 %** « très impactés » à « énormément impactés »

150M€ de perte pour les agences, prestataires et cabinets de conseil imputé au coronavirus.

En moyenne, les répondants envisagent une perte de CA de **28 %**

Les pertes moyennes envisagées par les prestataires sont supérieures à celles des agences

Pour les + petites entreprises (CA < 500K€) la perte de chiffre d'affaires est évaluée à **54%**

Pour les + grandes entreprises (CA> 50Mio€) la perte de chiffre d'affaires est évaluée à **15%**

Les prestations les plus concernées par la crise sont :

- 1 – Organisation d'événements à **66%**
- 2 – Conseil en activation pour les annonceurs à **34%**
- 3 – Commercialisation de droits sponsoring à **29%**

Les mesures de soutien privilégiées par les agences, prestataires et cabinets de conseil :

Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) : **82%**

Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé : **71%**

Des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes : **51%**